

DEPARTEMENT des YVELINES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance 2020.2 du 04.06.2020.

L'an deux mille vingt, le quatre juin à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C COLIN, B GUIBERT, J FLAMENT, D TACYNIAK
Messieurs : F GOUBY ; O HANEL ;

formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : E ROSAY ; P MERHAND

A été élu secrétaire : P. HUMEAU

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 20:50.

Compte tenu de la proximité du second tour des élections municipales, et rappelant que le prochain conseil aura jusqu'au 31 juillet 2020 pour délibérer, le conseil décide de reporter l'ensemble des délibérations. Ci-dessous, les délibérations qui avaient été proposées au Conseil.

DELIBERATION 2020.3.1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET HABITAT

M. le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2018 transmis par le Trésorier municipal. Il donne lecture des résultats d'exécution :

-COMMUNE :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de L'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	9537.89		15044.77		24582.66
Fonctionnement	300324.16	34954.11	104597.06		369967.11
TOTAL	309862.05	34954.11	119641.83		394549.77

-ASSAINISSEMENT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de L'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019

Investissement	111322.77		-6709.09	104613.68
Fonctionnement	18313.83		19541.58	37855.41
Total	129636.60		12832.49	142469.09

-HABITAT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de L'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-110053.96	0.00	-17063.65	0,00	-127117.61
Fonctionnement	97733.18	97733.18	126027.34	0,00	126027.34
Total	-12320.78	97733.18	108963.69	0,00	-1090.27

En application des articles L.1612612 et L.2121631 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2019 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
Vu le budget primitif 2019 du service assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
Vu le budget primitif 2019 de l'habitat et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les comptes de gestion des budgets de la commune, du service assainissement et de l'habitat de Saint Lambert des Bois dressés par Mme La Trésorière municipale,

Après s'être assuré que Mme La Trésorière municipale a repris dans ses écritures les résultats 2018, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2019 par Mme la Trésorière municipale n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ARRETE lesdits comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2019,
AUTORISE M. le Maire à signer ces comptes de gestion 2019 et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2020.3.2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que Mme xxxxxx, a été désignée pour présider la séance lors du vote des comptes administratifs,

Considérant que M. GUEGUEN s'est retiré de la salle pour laisser la présidence à Mme

Rxxxx pour le vote des comptes administratifs,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs 2019 arrêtés comme suit :

-COMMUNE :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de L'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	9537.89		15044.77		24582.66
Fonctionnement	300324.16	34954.11	104597.06		369967.11
Total	309862.05	34954.11	119641.83		394549.77

-ASSAINISSEMENT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de L'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	111322.77		-6709.09		104613.68
Fonctionnement	18313.83		19541.58		37855.41
Total	129636.60		12832.49		142469.09

-HABITAT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de L'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-110053.96	0.00	-17063.65	0,00	-127117.61
Fonctionnement	97733.18	97733.18	126027.34	0,00	126027.34
Total	-12320.78	97733.18	108963.69	0,00	-1090.27

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

DELIBERATION 2020.3.3. AFFECTATION DU RESULTAT :

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les comptes administratifs 2019 et les comptes de gestion 2019 pour la commune de Saint Lambert des Bois, le service assainissement et l'habitat,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement dans les trois budgets respectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité,

Budget Commune :

- de reporter la somme de 238 158.77€ en section de fonctionnement R002
- d'affecter en réserves compte 1068 la somme de 131 808.34 €

Budget habitat :

- d'affecter en réserves compte **1068** la somme de 126 027.34€

DELIBERATION 2020.3.4. VOTE DES TAUX

Le Conseil municipal délibère, **à l'unanimité**, et décide de maintenir en 2020 les taux en vigueur (inchangés depuis 2010), comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,83 %
- Taxe foncière bâti : 4,5 %
- Taxe foncière non bâti : 19,92 %
- Contribution Foncière Entreprises : 20,57 %

DELIBERATION 2020.3.5- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 :

Mme ROSAY, détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune, arrêté comme suit :

DELIBERATION 2020.3-5-1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Section de fonctionnement : 837 576.77 €

Section d'investissement : 915 552 € y compris restes à réaliser

Total du budget : **1 753 128.77€**

DECIDE de reconduire les cartes cadeaux pour les naissances à hauteur de 60€ pour 2020

DECIDE de reconduire les cartes cadeaux pour les agents à hauteur de 150€ pour 2020.

DECIDE de payer l'indemnité de gardiennage 2020 selon montant réglementé en vigueur.

DELIBERATION 2020.3-5-2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 HABITAT

Mme ROSAY détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité,**

ADOpte, le budget primitif HABITAT 2020 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 144 790.27 €

Section d'investissement : 245 117.61 €

Total du budget : 389 907.88€

DELIBERATION 2020.3-5-3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : ASSAINISSEMENT

Mme ROSAY détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement, puis présente les différentes opérations prévues en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Assainissement :

Section d'exploitation : **62 239.41 €**

Section d'investissement : **161 343.09 €**

Total du budget : **223 582.50 €**

PREND ACTE ET APROUVE les tarifs 2020 pour la participation au raccordement aux réseaux d'eaux usées (inchangés par rapport à 2018) :

- logements, bureaux, ateliers : 12,67 €/m²
- entrepôts, groupes scolaires : 6,337 €/m²
- stations de lavage automatique : 1266 € (forfait)

DELIBERATION 2020.3-6. CHARGES INTERCOMMUNALES SIVOM DE CHEVREUSE

Le Conseil municipal délibère et décide, **à l'unanimité**, de voter les participations 2020 suivantes au SIVOM de Chevreuse

- fonctionnement : 33 094 €
- emprunts : 9 264 €

TOTAL : 42 358 € prélevés sur les centimes syndicaux

DECISIONS DU MAIRE

- DDM 2020.03 DU 24.01.2020 : avenant au marché de nettoyage des locaux
- DDM 2020.04 du 04.06.2020 : renonciation au Droit de préemption urbain sur la propriété BAREL 6 rue du clair bois, pour 430 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57

Le Maire,

